



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5020036

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 12831
N/REF : 8/12/2024 1H07 C:004400 I:00257
V/REF : 02/611410101

SDC 'Groupe Bellevue'
C/O REGIE PAUTET
Résidence les Ormes
86TER, AVENUE JEAN JAURES
69800 ST PRIEST

IMMEUBLE : GROUPE BELLEVUE
RUES CHOPIN/PAUL MISTRAL
GEORGES SAND/MOZART/HERRIOT
69800 ST PRIEST

Vaulx en Velin, le 24 Février 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : RUE CHOPIN - RESEAU EXTERIEUR EU/EV/EP
MOTIF : REDEVANCE CONTRACTUELLE
Donneur d'ordre : M. O. PAUTET

CURAGE DES RESEAUX EXTERIEURS
EU/EV/EP (EN REMPLACEMENT D'UNE PARTIE DE NOTRE CONTRAT 11157 EN COURS
PAR SECTEUR DE RUE) POUR LES BÂTIMENTS DES RUES CHOPIN :
BATIMENTS D ET F

INTERVENTION DU 07/01/2025

FACTURATION :
la redevance sera facturée par moitié 2 fois l'an a l'issue de chaque
intervention et payable a 45j réception de facture.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P_0 \left(0,15 + 0,85 \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \right)$$

P' Prix révisé H.T.
P₀ Prix contractuel H.T.
ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE
connu a la date d'effet du Contrat
ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/05/2024

Prix de base du contrat : 891,78

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 01/2022 Valeur : 129,2
Mois de l'indice de révision : 04/2024 Valeur : 139,3

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1/ 2	Curage hydraulique réseau EU/EV/EP	2/AN	940,82	470,41
TOTAL H.T.				470,41
T.V.A. a 10,00%				47,04
TOTAL T.T.C.En EURO				517,45

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.